



Région académique
BRETAGNE



PERSPECTIVES - LETTRES DE L'INSPECTION PÉDAGOGIQUE RÉGIONALE EN ARTS PLASTIQUES

Janvier 2022

Mesdames et Messieurs les professeurs d'arts plastiques, chères et chers collègues,

« Nous avons l'habitude de penser que le travail artistique développe le goût ou le sens du beau, ou bien qu'il forme des artistes. Nous pensons plus à ses qualités esthétiques qu'à ses qualités structurantes. Mais c'est de forces structurantes que nous aurons besoin demain. »

Anni Albers, *En tissant, en créant*, Flammarion, p. 87.

« Œuvrer peut être très modeste en fonction de l'âge et de la maturité des élèves, mais pour œuvrer il y faut une condition impérative : qu'ils soient auteurs de ce qu'ils font, ce qui suppose une pédagogie leur permettant une autonomie de conception et de démarche pour réaliser. La question sera alors celle du regard de l'enseignant porté sur cette chose faite, œuvre d'élève, modeste mais toujours singulière sous l'aspect le plus banal, qu'il doit voir et s'employer de faire voir comme telle. »

Gilbert Pelissier, Inspecteur général honoraire, extraits de son intervention lors du stage de formation continue intitulé

« L'oral en arts plastiques », IUFM de l'académie d'Aix-Marseille, le 26 mai 2004.

Je vous avais invité, lors de mes vœux de nouvelle année 2022 adressés à tous les enseignants, à méditer sur ce propos de Anni Albers. Par ailleurs vous connaissez bien cette citation de Gilbert Pelissier, plusieurs fois signalée. C'est sous l'égide de ces deux réflexions complémentaires, ainsi que deux points d'appui forts, que je vous invite à **vous recentrer, dans cette période plus contrainte, sur ce qui constitue le cœur de votre enseignement artistique.**

Vous êtes, en tant que professeurs d'arts plastiques, en responsabilité pour décider des parcours de formation proposés aux élèves, à partir du cadre curriculaire et du contrat que forment les programmes.

Poursuivre la réflexion sur la manière de penser la réitération des pratiques, notions, savoirs et compétences de façon progressive et approfondie, permet de vivifier notre enseignement disciplinaire.

Je vous invite à **approfondir** les programmes **modifiés** d'enseignement du cycle de consolidation (cycle 3), les programmes d'enseignement du cycle des approfondissements (cycle 4) (Arrêté du 17-7-2020 et J.O. du 28-7-2020 (NOR : MENE2018714A) et au BOEN n°31 du 30 juillet 2020).

<https://pedagogie.ac-rennes.fr/spip.php?article1905>

Pour l'enseignement au lycée, je vous invite à relire les **documents majorés d'accompagnement de l'évaluation** en prêtant une attention particulière pour le **niveau de seconde enseignement optionnel d'arts plastiques**, qui constitue un pont entre le collège et le lycée.

https://pedagogie.ac-rennes.fr/sites/pedagogie.ac-rennes.fr/IMG/pdf/2021_09_25_optionnel_cc_evaluation_par_profil_support_radar_aca_vf_maj.pdf

Je vous rappelle que la rubrique **orientation** sur notre site pédagogique disciplinaire <https://pedagogie.ac-rennes.fr/spip.php?article5613> permet **d'accompagner les élèves dans leurs choix de spécialité et d'options artistiques**.

Enfin, par ces temps où la présence physique et le partage nous manquent cruellement, je vous propose de retrouver un peu de « présence ». Michel Gravot, IA-IPR dans l'académie de Versailles de 2012 à 2019, revient sur **les mots qui jalonnent l'enseignement des Arts Plastiques à travers un abécédaire filmé**.

Vous pouvez retrouver cet abécédaire, à dérouler sur le site de l'académie de Versailles, ici :

<https://arts-plastiques.ac-versailles.fr/spip.php?article658>

Avec mes encouragements,

Gaëlle Jumelais-David
Inspectrice d'Académie - Inspectrice Pédagogique Régionale Arts plastiques
<https://pedagogie.ac-rennes.fr/arts-plastiques>